

JUSTIFICATIF DE PARUTION

L'annonce a été mise en ligne le : 07/11/2023

Sur le site <u>www.petitesaffiches.fr</u> pour le département : Alpes-Maritimes

Réf. annonce : BC23/23/10801/117

Consultez l'annonce légale en ligne

https://www.petitesaffiches.fr/annonceslegales/byNum-N2756

Les textes des annonces sont reconnus fournis sous votre seule responsabilité. Les annonces exigées par les lois et décrets seront insérées, à peine de nullité de l'insertion dans un journal d'annonce légales habilité sur le département siège du greffe. Les Petites Affiches des Alpes-Maritimes s'autorisent à refuser de publier toute annonce ne respectant pas le cadre légal, l'organisation éditoriale ou les conditions générales de vente du Journal. La présente visualisation de l'annonce n'est pas contractuelle et dépendra de la présentation de chaque journal ; seul le prix indiqué est garanti contractuellement. Cette visualisation permet uniquement de valider les éléments du texte fourni par vos soins.

MARCHÉ PUBLIC ET AVIS

N2756



PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

AVIS D'ENOUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE
POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA
DECLARATION D'INTERET GENERAL DU
PLURIANNUEL DE RESTAURATION ET
VALLONS DU DEVENS ET DES GABRES
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CANNES PAYS DE LERINS, SUR
LA COMMUNE DE CANNES

Demandeur: Communauté d'Agglomération es Pays de Lérins (CACPL)

Le Préfet des Alpes-Maritimes Officier de la Légion d'Honneu Officier de l'Ordre National du Mérite

informe le public qu'il sera procédé sur le territoire de

la commune de Cannes à une enquête publique

pour le renouvellement de la déclaration d'intérêt général du plan pluriannuel de restauration et d'entretien des

vallons du

Devens et des Gabres par la Communauté
d'Agglomération

Cannes Pays de Lérins, sur une durée de 17

du mardi 07 novembre 2023 à 09h00 au jeudi 23 novembre 2023 à 17h00 inclus

'enquête publique est organisée afin d'assurer l'information et la participation du public et de recueillir ses observations et propositions relatives au

renouvellement de la déclaration d'intérêt général du plan

pluriannuel de restauration et d'entretien des

vallons du Devens et des Gabres, situé sur la commune de

Par décision n°E23000023/06 de la Présidente

du tribunal administratif de Nice, Monsieur Jean Claude

LENAL est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Le siège de l'enquête publique est établi à la

Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, au 28

boulevard du Midi Louise Moreau, 06 150 Cannes

LE PUBLIC POURRA PRENDRE CONNAISSANCE DU DOSSIER SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE, SELON LES MODALITES SUIVANTES:

- Le dossier d'enquête publique sera déposé et consultable

pendant toute la durée de l'enquête publique aux jours et

heures habituelles d'ouverture au public des au format papier et numérique en Mairie

Annexe de la

Bocca: La Licorne, 23 Av. Francis Tonner, 06150 Cannes

• au format papier et numérique en Mairie Annexe de la

Ferrage: 31 Bd de la Ferrage, 06400 Cannes
- De plus, le dossier d'enquête publique sera consultable

pendant toute la durée de l'enquête publique sur les sites internet de la préfecture des Alpes-Maritimes et

CACPL aux adresses suivantes:



https://www.alpesmaritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

https://cannespaysdelerins.fr/index.php/plan-de-prevention-inondation/

OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU

PUBLIC
Pendant la durée de l'enquête publique, le public peut

consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquêtes, tenus à

sa disposition à la mairie annexe de la Bocca et

mairie annexe de la Ferrage à Cannes. Le registre d'enquête sera ouvert et sera clos

commissaire enquêteur.

Le public pourra également adresser ses observations et

ouservations et propositions par écrit au commissaire enquêteur, aux heures d'ouverture des lieux de consultation précités, qui les injudes au commissaire.

ioindra au registre.

Toutes observations et propositions pourront également être envoyées par messagerie, durant toute la durée

de l'enquête

publique, aux adresses suivantes: ddtm-spe@alpes-maritimes.gouv.fr Elles seront tenues à la disposition du public au

lieu de l'enquête susvisé, et seront accessibles sur le

site
internet de la préfecture des Alpes-Maritimes:

https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

PERMANENCES DU COMMISSAIRE

Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à disposition

du public, dans les lieux et aux horaires de permanence suivants:

• A la mairie annexe de la Bocca:

- le mercredi 08 novembre 2023 de 09h00 à 12h00 et de 14h00

- le samedi 18 novembre 2023 de 09h00 à 11h30;

• A la mairie annexe de la Ferrage:

- le mardi 14 novembre 2023 de 09h00 à 12h30 et de 14h30 à

17h00; - le jeudi 23 novembre 2023 de 09h00 à 12h30 et de 14h30 à 17h00:

RAPPORT CONCLUSIONS ET COMMISSAIRE

ENQUETEUR
Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour

remettre au préfet des Alpes-Maritimes le dossier d'enquête

registre assortis de son rapport et ses conclusions motivées.

Fait à Nice, le 07/11/2023 Les Petites Affiches des Alpes Maritimes - Le Gérant





motivées.
Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée au siège de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins pour y être tenue à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents pourront également être consultés dans les mêmes conditions de délai, sur le site internet

mêmes conditions de délai, sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes:

https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques
Monsieur le commissaire enquêteur fera parvenir une copie
de ces mêmes documents à Madame la Présidente du tribunal administratif de Nice.

Fait à Nice, le 07/11/2023 Les Petites Affiches des **Alpes Maritimes - Le Gérant**

